

**PROCES-VERBAL du**  
**Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois**  
**Réunion du MERCREDI 27 MARS 2013 à 20 h 00**

Etaients présents :

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIERES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
<b>M. RICHARD Bernard</b>	<b>M. VALLEE Marc</b>	<b>Mme BELDENT Jeannine</b> M. PIERRE Bernard-Jean
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
<b>M. SUSINI Jean-Paul</b> M. CLEMENT Henri	M. FLEISCHMAN Thierry (suppléant de M. COLLET Jacques) M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
<b>Mme PIERRE Nathalie</b> Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. ESPUELA-LOPEZ Leandro M. COUBEAU Ivan M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. BENDJEBBAR Mostefa M. FUMERON Emmanuel	Mme MARIE Gisèle (suppléante de <b>M. FORTIER Patrick</b> ) Mlle DELAMOTTE Isabelle	<b>M. DELAITRE Michel</b>
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
	<b>M. BOISNIER Gérard</b>	<b>M. ROMANOW Patrick</b> M. GEOFFROY Denis
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
<b>Mme ROBCIS Josselyne</b> M. CHERON Michel M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant de M. HENNEQUIN Sébastien)	<b>M. GEIST Gérard</b>	<b>M. SPECQUE Claude</b> M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAULT Pierre	<b>M. ARNOULT François</b>	
<b>USSY SUR MARNE</b>		
M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués représentés par pouvoir :**

Mme SANCHEZ Isabelle par M. PIERRE Bernard-Jean  
M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel  
M. FERON Sylvain par M. GOULLIEUX Pierre  
M. MORET Jean-Claude par M. ROUCOU Jean  
Mme COPEAUX Jacqueline par Mme PIERRE Nathalie  
Mme ETHEVE Claudia par M. COUBEAU Ivan  
M. VANTYGHEM Ludovic par M. CELERIER Daniel  
M. CAMELOT Jean-Pierre par M. DELAITRE Michel  
M. PRISÉ Guy par M. OUDARD Bernard

**Délégués absents :**

Mme COLONNA Françoise de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. FOURMY Philippe de SIGNY SIGNETS

**Secrétaire de séance :**

M. BIMBI Eric

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

\* \* \*

⇒ *Approbation des comptes-rendus des Conseils Communautaire des 6 et 13 février 2013.*

\* \* \*

**I – SERVICES GÉNÉRAUX :**

I - 1 ■ APPROBATION DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE).

I - 2 ■ SALON DES ARTS.

I - 3 ■ RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

I - 4 ■ VENTE D'UN VEHICULE INTERCOMMUNAL A LA COMMUNE DE CHANGIS SUR MARNE.

\* \* \*

**II - SERVICE ASSAINISSEMENT :**

II - 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012.

II - 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012.

II - 4 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2013.

\* \* \*



- **Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

\* \* \*

### ◆ I - 2 ■ SALON DES ARTS :

Monsieur BOISDRON explique que comme tous les ans, la Communauté de Communes du Pays Fertois organise le « Salon des Arts » pour le territoire du Pays Fertois.

Cette année le salon se déroulera sur la commune de Changis sur Marne.

Il convient de définir le montant d'inscription par artiste exposant, proposé à 20 € (soit le même tarif que l'année précédente) et de fixer les sommes pour le lauréat :

- du prix photographie, soit 300 €,
- du prix amateur, soit 300 €,
- et du prix professionnel, soit 400 €.

➤ Monsieur BOISDRON précise deux communes s'étaient portées candidates mais que la salle de Basseville n'était pas libre pour la date du 1<sup>er</sup> juin.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant que** la Communauté de Communes du Pays Fertois organise chaque année le « Salon des Arts du Pays Fertois »,
- **Considérant qu'**au terme du règlement de ce salon, chaque artiste exposant sera soumis au paiement d'un tarif correspondant aux frais d'organisation, fixé à 20 €uros, sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et joint à son dossier d'inscription,
- **Considérant que** dans l'hypothèse où l'inscription d'un artiste ne serait pas retenue, les sommes versées par celui-ci, lui seront entièrement remboursées par la Communauté de Communes,
- **Considérant que** par ailleurs le règlement de ce salon prévoit que le produit de ces droits d'inscription serait reversé sous la forme de trois prix :
  1. l'un de 300,00 € au lauréat du prix « photographie »,
  2. l'un de 300,00 € au lauréat du prix « amateur »,
  3. l'un de 400,00 € au lauréat du prix « professionnel ».

- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

### A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Décide** de fixer le tarif correspondant aux frais d'organisation du « Salon des Arts » à 20,00 € par exposant selon les modalités exposées ci-dessus.
- ◇ **De reverser** le produit constitué par le tarif correspondant aux frais d'organisation selon les modalités visées ci-dessus.
- ◇ **De dire** que les sommes concernées seront mandatées à l'article 6232 du budget des « Services Généraux ».

\* \* \*

### ◆ I - 3 ■ RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Madame BELDENT expose que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 stipule que six mois avant le 31 décembre de l'année précédant les élections, les communes doivent délibérer pour la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire qui s'appliquera après les élections municipales, à la majorité qualifiée.

Au regard des lois de 2010 et de 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fertois pourrait compter entre 30 et 41 sièges (au maximum), en cas d'accord amiable et 37 sièges, à défaut, par application de la loi.

Il est proposé les deux possibilités de répartition :

Communes	Population légale 2010	Pourcentage		Sièges répartis à la proportionnelle	Répartition légale	Proposition d'accord
Basseville	361	1%	0,43	1	1	1
Bussières	466	2%	0,55	1	1	1
City	802	3%	0,95	1	1	1
Changis-sur-Marne	1 074	4%	1,28	1	1	2
Chamigny	1 324	5%	1,57	1	1	2
Jouarre	4 263	15%	5,07	5	6	6
La Ferté-sous-Jouarre	9 191	33%	10,93	10	13	12
Luzancy	1096	4%	1,30	1	1	2
Méry-sur-Marne	683	2%	0,81	1	1	1
Nanteuil-sur-Marne	476	2%	0,57	1	1	1
Pierre-Levée	473	2%	0,56	1	1	1
Reuil-en-Brie	856	3%	1,02	1	1	1
Saâcy-sur-Marne	1 812	7%	2,16	2	2	2
Sainte-Aulde	654	2%	0,78	1	1	1
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	1 125	4%	1,34	1	1	2
Sammeron	1 042	4%	1,24	1	1	2
Sept-Sorts	439	2%	0,52	1	1	1
Signy-Signets	613	2%	0,73	1	1	1
Ussy-sur-Marne	993	4%	1,18	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>27 743</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>41</b>

- Madame BELDENT rappelle le mode de calcul par rapport au tableau.

Monsieur RIGAULT demande si la Commission Administration Générale s'est prononcée.

Madame BELDENT lui répond que la commission n'a pas pris de position unanime.

Monsieur SPECQUE estime que la répartition légale laisse peu de place aux petites communes.

Madame BELDENT donne l'exemple d'accord sur Coulommiers qui s'est basé sur le principe d'un représentant pour 1 200 habitants.

Madame PIERRE rappelle le principe de la loi sur la nécessité d'une délibération des communes avant le 30 juin, et sur la volonté du législateur de diminuer le nombre d'élus.

Monsieur BIMBI estime que ce n'est pas à la Communauté de Communes du Pays Fertois de définir le nombre d'élus puisque la loi n'a rien prévu en ce sens et que la logique veut que la répartition se fasse au poids de population.

Monsieur RIGAULT souhaite que le conseil ne soit pas représentatif du nombre d'habitants par commune, mais tienne compte du nombre de communes et que les villes importantes fassent un geste vers les petites communes. Il est favorable à la répartition avec 41 élus.

Monsieur FLEISCHMAN se prononce pour une répartition avec 33 élus.

Monsieur BIMBI rappelle qu'avec la réforme, les listes minoritaires au sein des conseils municipaux des villes importantes seront représentées au conseil communautaire.

Monsieur ROMANOW fait une proposition avec 41 élus repartis à raison de deux délégués pour toutes les communes, sauf pour La Ferté sous Jouarre : quatre et Jouarre : trois.

Les différentes propositions, sont mises au vote :

- Proposition de Monsieur ROMANOW : 21 voix pour
  - avec 33 délégués : 7 voix pour
  - avec 37 délégués : 14 voix pour
  - avec 41 délégués : 17 voix pour

La majorité n'ayant pas été atteinte, aucune position n'est actée.

\* \* \*

#### ◆ I - 4 ■ VENTE D'UN VEHICULE INTERCOMMUNAL A LA COMMUNE DE CHANGIS SUR MARNE :

Madame BELDENT expose qu'en date du 13 février 1987, la Communauté de Communes du Pays Fertois a fait l'acquisition d'un tracteur Renault immatriculé 3789 XY 77, mis à disposition des communes de Saint-Jean les Deux Jumeaux, Ussy sur Marne et Changis sur Marne et utilisé par l'association USCJUUS.

Ladite association n'utilisant plus ce véhicule, la commune de Changis sur Marne a émis le souhait de se porter acquéreur du tracteur.

Les communes de Saint-Jean les Deux Jumeaux et d'Ussy sur Marne ayant donné leur accord pour la cession de ce bien à la commune Changis sur Marne, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la vente de ce véhicule à la commune de Changis sur Marne pour un montant symbolique de 10 €.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le tracteur Renault immatriculé 3789 XY 77, propriété de la CCPF, mis à disposition des communes de Saint-Jean les Deux Jumeaux, Ussy sur Marne et Changis sur Marne et utilisé par l'association USCJUUS depuis 1987,
- **Considérant** que ce véhicule n'est plus utilisé par la ladite association,
- **Considérant** que la commune de Changis sur Marne a émis le souhait de se porter acquéreur du tracteur Renault immatriculé 3789 XY 77,
- **Considérant** que les communes de Saint-Jean les Deux Jumeaux et d'Ussy sur Marne ont donné leur accord pour la cession de ce bien à la commune Changis sur Marne,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Autorise** la vente de ce véhicule à la commune de Changis sur Marne pour un montant symbolique de 10 €.
- ◇ **Demande** que le bien soit sorti de l'inventaire intercommunal,
- ◇ **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget.
- ◇ **Autorise** la Présidente à signer tous documents relatifs à cette opération.

\* \* \*

### SERVICE ASSAINISSEMENT

#### ◆ II – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012 :

Monsieur ROMANOW expose que le compte administratif, comme le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget de l'année 2012 laisse apparaître les montants de réalisation suivants :

##### ❖ Section d'exploitation :

- Dépenses : 1 069 158,66 €
- Recettes : 2 550 214,96 €

Soit un résultat de 1 481 056,30 € (excédent).

❖ Section d'investissement :

- Dépenses : 654 030,78 €
  - Recettes : 1 513 365,12 €
- Soit un résultat de 859 334,34 € (excédent).

❖ Reste à réaliser :

- Dépenses : 1 022 964,44 €
- Recettes : 353 255,26 €

Compte tenu des reports, le résultat de clôture est de :

- Section d'exploitation : 5 762 143,21 € (excédent)
- Section d'investissement : 564 083,16 € (excédent)

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire à 20 h 55.

➡ Monsieur OUDARD s'interroge sur l'utilisation de l'excédent. Il est répondu qu'il servira à payer pour partie les travaux dont la station d'épuration de Sept Sorts.

Monsieur RIGAULT souligne que l'excédent pourrait servir à financer l'assainissement collectif à Bassevelle décidé lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement.

Monsieur ROMANOW procède au vote :

⇒ **Pour le compte administratif :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur ROMANOW, quatrième vice-président,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2012, dont les résultats, conforme au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section d'exploitation : 4 281 086,91 € (excédent)
  - Section d'investissement : 374 458,00 € (excédent)
- Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	1 069 158,66 €	2 550 214,96 €
Section investissement	654 030,78 €	1 513 365,12 €



- Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	1 022 964,44 €	353 255,26 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Section exploitation : 5 762 143,21 €
  - Section investissement : 564 083,16 €

① Madame BELDENT rentre dans la salle du Conseil Communautaire à 21 h 00.

**⇒ Pour le compte de gestion :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2012.

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **approuve** le compte de gestion du Service Assainissement pour l'exercice 2012, établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

\* \* \*

**◆ II – 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 :**

Monsieur ROMANOW, quatrième vice-président explique que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion du Trésorier, fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2012 :

- ❖ Excédent d'exploitation : 5 762 143,21 €
- ❖ Excédent d'investissement : 564 083,16 €

Seul l'excédent d'exploitation doit être affecté, l'excédent d'investissement est automatiquement reporté en recettes d'investissement de l'exercice 2013.

Compte tenu des besoins en financement (notamment pour les travaux) il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation ainsi qu'il suit :

- ❖ 800 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- ❖ 4 237 523,11 € au compte 002 en recettes d'exploitation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'instruction budgétaire M49,

### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2012 du Service Assainissement :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent d'exploitation.....	800 000,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté.....	4 237 523,11 €
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)...	374 458,00 €

➔ Monsieur RIGault demande pourquoi l'excédent n'est pas affecté en investissement. Il lui est répondu que les travaux concernant la Station d'épuration de Sept Sorts doivent être engagés en 2013, mais que la réalisation débutera que l'année prochaine.

\* \* \*

### ◆ II – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2013 :

Monsieur ROMANOW expose que le budget prévisionnel de l'année 2013 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 21 049 217,55 €.

➤ **En section d'exploitation : 5 251 523,11 €**

#### DEPENSES :

- ☐ **Chapitre 011 :** 525 000 € se caractérisant principalement par 50 000 € liés aux contrôles de l'assainissement non collectif, 160 500 € pour l'entretien, 132 000 € d'assurance « dommage ouvrage » pour la station de Sept Sorts, 100 000 € d'études, 10 000 € d'honoraires, 20 000 € de taxes.
- ☐ **Chapitre 012 :** 230 000 € liés à la refacturation des frais de personnel sur deux ans.
- ☐ **Chapitre 65 :** 253 000 € de participation sur des branchements et au reversement de la prime « Aquex » à SAUR.
- ☐ **Chapitre 67 :** 6 000 € en prévision d'éventuelles annulations de titres.
- ☐ **Chapitre 023 :** 3 866 918,80 € couvrant les dépenses d'investissements.
- ☐ **Chapitre 042 :** 370 604,31 € d'amortissement des biens immobiliers.

#### RECETTES :

- ☐ **Chapitre 70 :** 894 000 € principalement venant de la redevance sur l'assainissement collectif et non collectif, et de la taxe de raccordement au réseau,
- ☐ **Chapitre 74 :** 110 000 € correspondant à la prime versée par l'Agence de l'Eau.
- ☐ **Chapitre 75 :** 10 000 € de recettes de l'AESN pour les travaux.
- ☐ **Chapitre 002 :** 4 237 523,11 € soit l'excédent de fonctionnement antérieur reporté diminué de l'affectation du résultat.

➤ **En section d'investissement : 15 797 694,44 €**

#### DEPENSES :

- ☐ **Chapitre 20 :** 80 000 € dont 60 000 € en frais d'études, 20 000 € pour des frais d'insertion.
- ☐ **Chapitre 21 :** 10 000 € de matériel informatique.

- Chapitre 23 :** 14 590 000 € dont le détail des travaux est annexé.
- Chapitre 16 :** 130 000 € de remboursement des prêts à taux zéro à l'Agence de l'Eau.
- Chapitre 27 :** 40 000 € de versement de TVA.
- Reste à réaliser :** 1 022 694,44 €.

**RECETTES :**

- Chapitre 13 :** 6 200 000 € de subvention pour les travaux et les études.
- Chapitre 16 :** 3 251 231,54 € de prévision d'emprunt notamment pour la station de Sept Sorts.
- Chapitre 10 :** 800 000 € d'affectation du résultat 2011.
- Chapitre 27 :** 40 000 € de récupération de TVA.
- Chapitre 021 :** 3 866 918,80 € corollaire du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 040 :** 370 604,31 € d'amortissement, pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 041 :** 20 000 € de TVA (opération d'ordre).
- Reste à réaliser :** 353 255,26 €.

➔ Monsieur FUMERON demande à quelle date les candidatures pour la création de la station d'épuration de Sept Sorts doivent-elles être transmises.

Monsieur ROMANOW lui répond que c'était le 26 mars et que six offres ont été déposées.

Monsieur FUMERON souligne que la SAUR connaît actuellement des difficultés financières.

Madame PIERRE précise que la SAUR est en redressement judiciaire et que deux reprises du groupe existent.

Monsieur ROMANOW rappelle que la SAUR exploite la station et n'a pas vocation à construire une nouvelle station.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

**A LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**  
**(un contre : M. FUMERON et une abstention : M. BIMBI)**

◇ **Approuve** le budget prévisionnel du Service Assainissement pour l'exercice 2013 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 5 251 523,11 €
- Section d'investissement : 15 797 964,44 €

\* \* \*

**SERVICE EAU**

◆ III 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012 :

Monsieur ROMANOW quatrième vice-président explique que le compte administratif, confirmé par le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget de l'exercice 2012 fait apparaître les résultats suivants :

- ❖ Section d'exploitation :
  - Dépenses : 387 645,73 €
  - Recettes : 466 808,99 €
 Soit un excédent de 79 163,26 €
- ❖ Section d'investissement :
  - Dépenses : 882 297,77 €
  - Recettes : 1 284 409,73 €
 Soit un excédent de 402 111,96 €
- ❖ Restes à réaliser :
  - Dépenses : 121 863,85 €
  - Recettes : 13 826,45 €

Compte tenu des reports de l'année 2011, le résultat de clôture établit :

- ❖ Section d'exploitation : 287 573,26 €
- ❖ Section d'investissement : 577 896,98 €

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire à 21 h 15.

Monsieur ROMANOW procède au vote : les communes de Saâcy sur Marne, Bassevelle et Bussières ne prennent pas part au vote car elles font partie du SNE (Syndicat d'alimentation en eaux potables du Nord-Est de Seine et Marne (S.N.E.)).

⇒ **Pour le compte administratif :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur ROMANOW, quatrième vice-président,

#### A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Eau de l'exercice 2012, dont les résultats, conformes au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section exploitation : 208 410,00€ (excédent)
  - Section investissement : 283 822,42 € (excédent)

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	387 645,73 €	466 808,99 €
Section investissement	882 297,77 €	1 284 409,73 €

○ Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	121 863,85 €	13 826,45 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
  - Section exploitation : 287 573,26 € (excédent)
  - Section investissement : 577 896,98 € (excédent)

① Madame BELDENT rentre dans la salle du Conseil Communautaire à 21 h 17.

**⇒ Pour le compte de gestion :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Eau de l'exercice 2012,

**A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **Approuve** le compte de Gestion du Service Eau pour l'exercice 2012 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

\* \* \*

**◆ III - 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 :**

Monsieur ROMANOW expose que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

- ❖ Excédent d'exploitation : 287 573,26 €
- ❖ Excédent d'investissement : 577 896,98 €

C'est l'excédent d'exploitation qui fait l'objet d'une affectation de résultat. Celle-ci pourrait être de :

- 108 037,40 € au compte 1068, en recettes d'investissement,
- 179 535,86 € au compte 002 en recettes de d'exploitation.

☞ Suite à une question de Monsieur RIGAULT sur le compte administratif, il lui est répondu que les 826 000 € au chapitre 16 ont servi à rembourser le prêt pour le château d'eau de la Zone des Effaneaux et n'apparaîtront plus en 2013.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Vu** le compte administratif du Service Eau de l'exercice 2012,

**A L'UNANIMITÉ :**

◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2012 du Service Eau :

Compte	Libellé	Résultats
002	Excédent d'exploitation.....	179 535,86 €
1068	Résultat d'exploitation reporté .....	108 037,40 €
001	Résultat d'investissement reporté.....	685 934,38 €

\* \* \*

◆ III – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2013 :

Monsieur ROMANOW explique que le budget 2013 équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 2 387 199,29 € et peut s'expliquer :

❖ **Section d'exploitation : 610 335,86 €**

DEPENSES :

- Chapitre 011 :** 141 929,40 € dont principalement 93 929,40 € pour l'entretien des immobilisations, 45 000 € pour l'étude d'un retour en régie, 1 500 € pour les annonces liées à l'étude et 1 000 € de taxe foncière.
- Chapitre 012 :** 115 000 € pour les frais administratifs, remboursés au budget des Services Généraux.
- Chapitre 66 :** 35 000 € de remboursements d'intérêts d'emprunt.
- Chapitre 65 :** 100 000 € de charges de gestion.
- Chapitre 67 :** 10 000 € pour d'éventuelles annulations de titres de recettes.
- Chapitre 042 :** 208 406,46 € d'amortissement des immobilisations.

RECETTES :

- Chapitre 70 :** 430 000 € liés principalement à la redevance sur l'eau.
- Chapitre 74 :** 800 € de subvention pour l'étude de retour en régie du service (montant minimisé).
- Chapitre 002 :** 179 535,86 € d'excédent 2012.

❖ **Section d'investissement : 1 776 863,43 €**

DEPENSES :

- Chapitre 20 :** 490 000 € dont 450 000 € de frais d'études de diagnostic des réseaux par rapport aux éco-conditions et 40 000 € de frais de publication liés au marché.
- Chapitre 21 :** 15 000 € de frais de géométrie et notaire pour la reprise du terrain.
- Chapitre 23 :** 900 000,00 € de travaux (voir détails dans le tableau).
- Chapitre 16 :** 50 000 € de remboursement en capital de la dette.
- Chapitre 27 :** 13 340,84 € de récupération de TVA.
- Chapitre 041 :** 186 658,74 € lié aux opérations de TVA.
- Restes à réaliser :** 121 863,85 €.

## RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 374 000 € de subventions du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux.
- ❑ **Chapitre 10 :** 108 037,40 € d'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2012.
- ❑ **Chapitre 27 :** 200 000 € de TVA à percevoir.
- ❑ **Chapitre 040 :** 208 406,46 € d'amortissement des immobilisations.
- ❑ **Chapitre 041 :** 186 658,74 € liés aux opérations de TVA.
- ❑ **Reste à réaliser :** 13 826,45 €.
- ❑ **Résultat 2012 :** 685 934,38 €.

➤ Monsieur RIGAULT fait remarquer que les frais d'études à 490 000 € sont supérieurs à la redevance annuelle (en recettes).

Monsieur ROMANOW lui répond que l'estimation de ces études ont été revus à la baisse depuis peu et ramener à 100 000 € (pour les éco-conditions) du fait de l'excellent travail des services techniques de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Monsieur RIGAULT souligne l'augmentation importante du montant estimé de la STEP de Sept Sorts.

Madame BELDENT lui donne l'exemple de la station de Changis sur Marne et rappelle que le montant de départ était sous estimé.

Monsieur CELERIER demande quand commence la consultation pour l'étude sur le retour en régie.

Monsieur ROMANOW précise que la Commission Environnement et Développement Durable travaillait sur le cahier des charges jusqu'à ce que la Région fasse part de sa recherche de collectivités candidates pour l'élaboration d'un cahier des charges régional pour le même type d'études ; cahier des charges qui sortira dans deux mois.

Monsieur DELAITRE demande où en est le deuxième puits.

Monsieur ROMANOW lui répond que des essais sont en cours sur le terrain d'emprise.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

**A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS**  
**(un contre : M. FUMERON, 4 abstentions : M. BIMBI,**  
**Mme ABELOOS, M. COUBEAU, M. ESPUELA-LOPEZ) :**

◇ **Approuve** le budget prévisionnel de l'exercice 2013 du Service Eau équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 610 335,86 €
- Section d'investissement : 1 776 863,43 €

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT lève la séance à 21 h 30.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le .....

La Présidente,

J. BELDENT

